



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 décembre 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2023**

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Liban

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Liban est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 2 586 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 766 479 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2025.

---

\* E/ICEF/2023/1.



## Fondements du programme

1. Les enfants vivant au Liban se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire après toute une série de chocs qui ont frappé le pays, notamment l'effondrement économique, l'instabilité politique, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les explosions dévastatrices qui ont eu lieu au port de Beyrouth en août 2020 et qui ont causé des pertes de plus de 4,6 milliards de dollars<sup>1</sup>. Le produit intérieur brut national est passé de 52 milliards de dollars en 2019 à 22 milliards de dollars en 2021<sup>2</sup>. Le pays est désormais classé dans la catégorie des « pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure » après avoir fait partie, pendant 27 ans, de la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure<sup>3</sup>. La dévaluation de la monnaie a contribué à l'hyperinflation, qui devrait atteindre 181 % en 2022<sup>4</sup>. L'accessibilité et la qualité des services sociaux se sont considérablement dégradées. L'appui fourni par la communauté internationale, notamment l'enveloppe de 3 milliards de dollars versée par le Fonds monétaire international, est subordonné à la mise en œuvre par le Liban des réformes nécessaires à une relance durable.

2. Les enfants, les personnes handicapées, les filles et les femmes sont parmi les personnes les plus touchées par ces crises. Les progrès durement acquis dans la réalisation de leurs droits sont rapidement réduits à néant. Bien qu'aucune donnée nationale récente sur la pauvreté ne soit disponible, selon les estimations, la proportion de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle pourrait avoir doublé, passant de 39 % en 2019 à 81 % en 2021, et concernerait 1,8 million d'enfants<sup>5</sup>. Les mesures de protection sociale sont limitées, tant du point de vue de leur portée que des prestations offertes, et seule 6,5 % de la population libanaise bénéficie d'un quelconque type de transfert de nature non contributive, ce qui ne fait qu'accentuer la pauvreté<sup>6</sup>. La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, qui devrait être ratifiée prochainement par le Liban, servira de base au renforcement du cadre juridique national. Le Liban se classe au quatre-vingt-seizième rang de l'indice d'inégalité de genre. Peu de sources de données fournissent des analyses tenant compte des questions de genre, en particulier pour les populations les plus jeunes.

3. Outre les réfugiés palestiniens, quelque 1,5 million de réfugiés syriens vivent au Liban<sup>7</sup>. Les réfugiés font partie des populations les plus vulnérables, et on estime que 90 % des familles réfugiées vivent aujourd'hui dans l'extrême pauvreté, contre 55 % en 2020<sup>8</sup>.

4. Le système national de santé est fragmenté, et 80 % des hôpitaux sont privés. Les soins de santé primaires ne sont pas considérés comme prioritaires : 71 % des

<sup>1</sup> Banque mondiale, *Beirut Rapid Damage and Needs Assessment – August 2020*, 2020.

<sup>2</sup> Banque mondiale, *Lebanon Economic Monitor, Fall 2021: The Great Denial*, 2021.

<sup>3</sup> Banque mondiale, « World Bank Country and Lending Groups », classement des pays, juillet 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

<sup>4</sup> Economist Intelligence Unit, *Lebanon country report*, août 2022.

<sup>5</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, *Multidimensional poverty in Lebanon (2019-2021), Painful reality and uncertain prospects*, septembre 2021.

<sup>6</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation internationale du Travail (OIT), *Towards a Social Protection Floor for Lebanon, Policy options and costs for core life-cycle social grants, providing concrete recommendations for an integrated crisis response in Lebanon*.

<sup>7</sup> Liban et Organisation des Nations Unies, *Lebanon Crisis Response Plan 2022–2023*, janvier 2022.

<sup>8</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF et Programme alimentaire mondial, *VASyR 2021, Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon ; VASyR 2020*.

fonds publics sont alloués aux soins secondaires et tertiaires<sup>9</sup>. Le système national de santé a été fortement frappé par les crises et doit relever des défis financiers et opérationnels majeurs. En outre, 40 % des médecins ont quitté le pays, notamment des spécialistes des soins maternels et néonataux<sup>10</sup>. Un enfant sur trois, quelle que soit sa nationalité, ne reçoit pas les trois doses obligatoires du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC)<sup>11</sup>.

5. Le Liban connaît une triple charge croissante de malnutrition (retard de croissance, carences en micronutriments et obésité) chez les enfants et les adolescents et des taux élevés de dénutrition chez les femmes. La prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de 6 à 59 mois est de 7 % à l'échelle nationale<sup>12</sup>, et s'élève à 25 % chez les réfugiés syriens vivant dans des établissements informels<sup>13</sup>, contre 17 % en 2013<sup>14</sup>. Dans les camps accueillant des populations palestiniennes, la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans est de 4 %, contre 1,8 % chez les enfants libanais<sup>15</sup>. La malnutrition aiguë chez les femmes enceintes et allaitantes est également plus élevée dans les camps palestiniens (9,5 %) et chez les réfugiés syriens dans les zones d'installation (8 %). Plus de 40 % des femmes en âge de procréer et des enfants âgés de 6 à 59 mois sont anémiques. Selon une étude portant sur des enfants âgés de 12 à 18 ans, la prévalence du surpoids et de l'obésité est plus élevée chez les garçons (31,1 %) que chez les filles (20,9 %)<sup>16</sup>. Quelque 94 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ne reçoivent pas le régime alimentaire minimum dont ils ont besoin pour grandir et se développer sainement, et 70 % des enfants de moins de 6 mois ne sont pas exclusivement nourris au sein<sup>17</sup>.

6. L'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité demeure faible, seule 48 % et 16 % de la population ayant accès respectivement à ces services en 2020<sup>18</sup>. Les progrès accomplis récemment sont en train d'être réduits à néant en raison de la réduction des capacités des établissements chargés de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. En 2017, le Comité des droits de l'enfant a recommandé d'améliorer l'accès des communautés défavorisées à l'eau et aux systèmes d'assainissement. Les habitants des établissements informels restent largement tributaires des organismes humanitaires pour accéder à l'eau et aux systèmes d'assainissement. Les effets des

<sup>9</sup> Institute of Health Management and Social Protection, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Ministère de la santé publique du Liban, *National Health Statistics Report in Lebanon*, Beyrouth, 2012.

<sup>10</sup> OMS, septembre 2021, déclaration conjointe du Directeur général de l'OMS et du Directeur régional pour la Méditerranée orientale au Liban, septembre 2021. Disponible à l'adresse suivante : [www.emro.who.int/media/news/joint-statement-by-dr-tedros-adhanom-ghebreyesus-who-director-general-and-dr-ahmed-al-mandhari-regional-director-for-the-eastern-mediterranean-on-lebanon.html](http://www.emro.who.int/media/news/joint-statement-by-dr-tedros-adhanom-ghebreyesus-who-director-general-and-dr-ahmed-al-mandhari-regional-director-for-the-eastern-mediterranean-on-lebanon.html).

<sup>11</sup> OMS et UNICEF, « Immunization Dashboard Lebanon », 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://immunizationdata.who.int/pages/profiles/lbn.html>.

<sup>12</sup> Lebanon Nutrition Sector, *Lebanon National SMART Survey Report, Aug–Sep 2021*. Disponible à l'adresse suivante : [www.unicef.org/mena/media/15741/file/National %20Nutrition %20SMART %20Survey %20Report %20.pdf](http://www.unicef.org/mena/media/15741/file/National%20Nutrition%20SMART%20Survey%20Report%20.pdf).

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> UNICEF, « Joint Nutrition Assessment: Syrian Refugees in Lebanon 2013 » (SMART 2013). Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/lebanon/joint-nutrition-assessment-syrian-refugees-lebanon>.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> OMS, Enquête mondiale en milieu scolaire sur la santé des élèves, 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.moph.gov.lb/userfiles/files/GSHS\\_Report\\_2017.pdf](http://www.moph.gov.lb/userfiles/files/GSHS_Report_2017.pdf).

<sup>17</sup> SMART 2021.

<sup>18</sup> Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, Liban. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/data/household#!/lbn>.

changements climatiques engendrent des difficultés croissantes, et on estime que les précipitations annuelles devraient diminuer de 25 % d'ici à la fin du siècle<sup>19</sup>.

7. En 2021, 22 % de la population d'âge scolaire au Liban n'était pas scolarisée<sup>20</sup>, et le pourcentage d'enfants syriens non scolarisés âgés de 3 à 18 ans est passé de 55 % en 2020 à 63 % en 2021. En raison de la grave crise économique, les enfants les plus marginalisés ont du mal à assumer les coûts fixes liés à la scolarité, notamment les frais de transport pour se rendre à l'école. L'absence d'offre de qualité au niveau préprimaire ainsi que la violence dans les écoles, y compris les châtements corporels, constituent également des obstacles majeures.

8. Seul un nombre très limité de services publics sont disponibles pour répondre aux besoins des enfants handicapés, qui rencontrent des difficultés d'intégration à l'école. La qualité de l'enseignement est en baisse en raison de la détérioration des environnements d'apprentissage et de la désuétude des programmes scolaires<sup>21</sup>. La crise économique a eu des répercussions sur les salaires des enseignants et a entraîné le recours à des enseignants suppléants moins qualifiés dans l'ensemble du système d'enseignement public. De manière générale, les enseignants du système éducatif formel public ne maîtrisent pas les méthodes pédagogiques modernes, notamment en ce qui concerne l'acquisition de compétences fondamentales en matière de lecture, d'écriture et de calcul et de compétences transférables, telles que l'aptitude à se servir des outils numériques.

9. La crise récente a renforcé les risques en matière de protection des enfants et des femmes, notamment les risques de violence, de maltraitance, de négligence, d'exploitation, de violence fondée sur le genre et de pratiques néfastes. En 2021, la proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui ont été envoyés travailler a plus que doublé, passant de 5 % à 12 %. Au début de 2022, ce taux était de 9 %<sup>22</sup>. Une étude récente a révélé que 8,4 % des filles âgées de 15 à 19 ans étaient mariées au moment de l'enquête<sup>23</sup>. Un jeune sur quatre a déclaré se sentir souvent déprimé<sup>24</sup>. Au moins 20 000 enfants vivent dans des foyers d'accueil, et le nombre d'enfants placés en institution risque d'augmenter en raison de la détérioration des conditions économiques des familles<sup>25</sup>.

10. Au Liban, 29 % des adolescents et des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni employés<sup>26</sup>. La désuétude des programmes scolaires ne leur permet pas d'acquérir des compétences tournées vers l'avenir et utiles sur le marché du travail<sup>27</sup>. Le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est passé de 23 % en

<sup>19</sup> OMS et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Health and Climate Change: country profile 2021 – Lebanon, 2021.

<sup>20</sup> Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Plan quinquennal de l'enseignement général au Liban (2021-2025), 2021.

<sup>21</sup> Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Reaching All Children with Education: RACE II (2017-2021), août 2016.

<sup>22</sup> UNICEF Liban, « Violent beginnings » et « Surviving without the basics », 2021.

<sup>23</sup> UNICEF Liban, « Understanding the root causes of violence against children and women in Lebanon », juillet 2020.

<sup>24</sup> UNICEF, Youth Focused Rapid Assessment (YFRA) 2021.

<sup>25</sup> Ministère des affaires sociales du Liban, « Lebanon State Party Report to the Convention on the Rights of the Child 2017 ».

<sup>26</sup> Liban, Administration centrale de la statistique du Liban et OIT, « Lebanon Follow-up Labour Force Survey – January 2022 », fiche d'information, 2022. Disponible à l'adresse suivante : [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_844837.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_844837.pdf).

<sup>27</sup> Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Reaching All Children with Education: RACE II (2017-2021).

2019 à 48 % en 2022<sup>28</sup>. Par ailleurs, les jeunes et les adolescents ont rarement l'occasion de participer et de collaborer aux questions qui les concernent, que ce soit à la maison, à l'école, au sein de leur communauté ou au niveau national. Leur participation est limitée par des normes sociales et des normes de genre négatives, ainsi que par le nombre restreint d'espaces sûrs. Les problèmes de santé mentale sont en hausse et plus de la moitié des jeunes et des adolescents ont déclaré que leur vie s'était dégradée au cours de l'année écoulée<sup>29</sup>. Les services de santé mentale sont soit indisponibles, soit inabordables.

11. Le présent programme de pays tire les enseignements du programme précédent, notamment de deux recommandations concernant la nécessité pour l'UNICEF d'obtenir des résultats à long terme tout en s'adaptant à un environnement en mutation rapide et de poursuivre ses efforts pour renforcer la capacité des institutions publiques infranationales à fournir des résultats et à assurer leur suivi.

## Priorités du programme et partenariats

12. L'objectif principal du programme est d'aider le pays à faire face à la détérioration rapide de la situation et à la vulnérabilité croissante de tous les enfants, qui sont en train de réduire à néant les acquis obtenus en matière de développement pour les enfants et les jeunes. Le programme s'inscrit également dans une démarche à plus long terme visant à aider les institutions nationales et d'autres responsables à bâtir un avenir plus durable dans lequel ils seront de plus en plus capables de tenir leurs engagements en matière de respect, de protection et de réalisation des droits de tous les enfants et les jeunes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres obligations nationales et internationales. Le présent descriptif de programme de pays complète les interventions humanitaires de l'UNICEF prévues dans le Plan de gestion de la crise au Liban 2022 et le Plan d'intervention d'urgence au Liban<sup>30</sup>.

13. Le programme contribue au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (Plan-cadre de coopération). Les priorités du programme ont été déterminées de manière à équilibrer les interventions humanitaires et de développement, tout en étant alignées sur les priorités des politiques et plans nationaux correspondants et en optimisant les avantages comparatifs et les synergies de l'UNICEF dans le Plan-cadre de coopération. Des consultations menées avec les homologues nationaux, les organismes des Nations Unies, les principaux partenaires de développement et les jeunes ont également fourni des informations nécessaires à la conception du programme.

14. Le programme mettra davantage l'accent sur la réduction des inégalités pour les enfants les plus vulnérables vivant au Liban. L'UNICEF s'attachera à promouvoir le renforcement des capacités, le financement et le soutien en faveur des politiques et des programmes qui visent à lutter contre les disparités géographiques et autres. Il renforcera les partenariats avec les institutions locales et leur capacité à fournir des services, en se concentrant sur les plus vulnérables. Les activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles seront privilégiées afin de tirer parti des ressources et des engagements en faveur des enfants, notamment dans le budget de l'État, et de créer des partenariats public-privé qui rallient les appuis aux droits des enfants.

<sup>28</sup> OIT, Enquête sur la main d'œuvre, 2019, disponible à l'adresse suivante : [www.ilo.org/surveyLib/index.php/catalog/7626](http://www.ilo.org/surveyLib/index.php/catalog/7626) ; « Lebanon Follow-up Labour Force Survey – January 2022, Fact Sheet ».

<sup>29</sup> UNICEF Liban, « Searching for Hope », 2022.

<sup>30</sup> Liban et Organisation des Nations Unies, *Lebanon Crisis Response Plan*, 2022.

15. Le programme est fondé sur la théorie suivante :

a) *si* les garçons, les filles et les femmes les plus vulnérables réclament des services de santé et de nutrition intégrés et de qualité, y ont accès et peuvent se les permettre ;

b) *si* les garçons et les filles les plus marginalisés ont accès à une éducation inclusive et de qualité, qui les prépare à affronter la vie, y compris à travailler ;

c) *si* les filles, les garçons et les femmes mènent une vie de plus en plus sûre, digne et autonome, en étant protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence, l'exploitation, les pratiques néfastes et la violence fondée sur le genre ;

d) *si* les enfants et les jeunes ont accès à une eau potable en quantité suffisante et à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, et bénéficient d'un environnement durable, propre et sûr ;

e) *si* les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru à l'apprentissage, à des possibilités décentes d'activités génératrices de revenus et à la participation citoyenne pour leur garantir un passage réussi de l'apprentissage à l'emploi tout en améliorant leur bien-être ;

f) et *si* l'augmentation de la pauvreté multidimensionnelle et de la vulnérabilité des filles, des garçons et des jeunes est endiguée par des politiques plus progressistes, étayées par une amélioration de l'allocation des ressources dans le secteur social, de la responsabilité et de la protection sociale,

*alors* les enfants et les jeunes, en particulier les plus défavorisés, jouiront du respect, de la protection et de l'exercice croissants de leurs droits, et pourront développer pleinement leur potentiel au sein d'une société inclusive et saine.

16. Pour y parvenir, le Gouvernement devra prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise actuelle et éviter que la situation économique et sociale continue de se dégrader.

17. Le programme de pays comprendra les composantes suivantes :

### **Survie et épanouissement**

18. Cette composante, élaborée avec le Ministère de la santé publique et ses partenaires, vise à améliorer l'accès, la qualité et l'équité des services de santé, de nutrition et de développement du jeune enfant et à renforcer les comportements positifs de recours aux soins. Elle contribuera aux réalisations 1 et 2 de l'objectif 1 du Plan-cadre de coopération.

19. L'UNICEF soutiendra la prestation de services de santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente, de nutrition et de développement du jeune enfant qui soient accessibles, abordables, résilients face aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, en renforçant les soins de santé primaires et les autres systèmes de prestation. Il améliorera la gestion de la logistique et de la chaîne du froid des vaccins (notamment au moyen de l'utilisation d'énergies renouvelables) et utilisera la vaccination comme point d'entrée pour offrir des interventions intégrées en matière de santé et de nutrition aux enfants les plus vulnérables. Le programme se concentrera sur les soins prénataux et préventifs pour les mères et les enfants. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, le programme mettra également l'accent sur l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les soins de santé primaires et les services de sensibilisation et de soins obstétricaux au niveau communautaire. L'UNICEF travaillera également en collaboration avec de multiples secteurs pour fournir des services de prévention, de

détection précoce, d'orientation et de gestion pour toutes les formes de malnutrition et de retard de développement.

20. L'UNICEF aidera les communautés à réclamer des services de santé de qualité. Il renforcera la capacité des agents de santé communautaires à promouvoir des comportements sains et à s'attaquer aux obstacles auxquels sont confrontées les adolescentes. La mobilisation de la population permettra d'améliorer l'accès aux services et de réduire les obstacles financiers. L'UNICEF veillera à protéger et à promouvoir des régimes alimentaires sains ainsi que des pratiques et des services adéquats de nutrition et de développement du jeune enfant. Cela passera par un renforcement des stratégies visant à faire changer les comportements sociaux fondées sur des données probantes et des solutions communautaires.

21. Cette composante renforcera les capacités de multiples secteurs et systèmes car elle permettra de produire des données probantes et d'appuyer les politiques, la législation et les solutions et services communautaires, en vue de protéger, de promouvoir et de soutenir des régimes alimentaires et des pratiques d'alimentation appropriés, des soins attentifs et des services essentiels, pour que les enfants puissent grandir et réaliser leur plein potentiel et pour prévenir toute forme de malnutrition. En outre, l'UNICEF appuiera les efforts nationaux visant à réformer le financement de la santé et de la nutrition, à renforcer les chaînes d'approvisionnement grâce à des solutions numériques et à mettre en place un système de surveillance des décès maternels et périnataux.

### **Apprentissage et compétences**

22. Cette composante contribuera à la réalisation 2 de l'objectif 1 du Plan-cadre de coopération en ce qu'elle aidera le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et ses partenaires à veiller à ce que les garçons et les filles âgés de 3 à 18 ans les plus marginalisés aient accès à un enseignement inclusif de qualité et qui tienne compte des questions de genre, dans le droit fil du Plan quinquennal général d'éducation du Liban pour la période 2021-2025. Pour améliorer l'accès à l'éducation, l'UNICEF a créé, en collaboration avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, un fonds pour l'éducation en vue de la résilience de la transition, qui vise à :

- a) fournir un soutien financier aux enfants marginalisés et des fonds pour permettre aux écoles de leur offrir un environnement sûr et inclusif ;
- b) déterminer les obstacles et les besoins des adolescentes et prendre des mesures en conséquence ;
- c) construire et réhabiliter des écoles ;
- d) garantir la résilience des infrastructures face aux changements climatiques et leur dotation en équipements de base.

Le programme :

- e) améliorera l'accessibilité des écoles publiques et la disponibilité du matériel pédagogique pour les enfants handicapés ;
- f) améliorera l'accès des enfants non scolarisés à l'éducation et aux multiples parcours d'apprentissage flexibles ;
- g) s'efforcera de lever les obstacles qui limitent l'accès des enfants réfugiés à l'éducation et d'accélérer la mise en œuvre d'une pédagogie qui tienne compte des questions de genre ;

h) améliorera la connectivité des écoles et développera chez les enfants et les enseignants une aptitude à se servir des outils numériques.

Cette composante renforcera les connaissances et les capacités des enseignants à mettre en œuvre des programmes de retour en milieu scolaire et de rattrapage afin de renforcer les connaissances fondamentales des enfants et des adolescents en matière de lecture, d'écriture et de calcul et les compétences transférables, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

23. Afin d'augmenter la demande d'une éducation inclusive et de qualité, l'UNICEF mettra en place des mesures incitatives pour attirer et retenir les enfants dans l'enseignement et pour renforcer la parentalité positive et les relations parents-enfants.

Pour renforcer le système éducatif, l'UNICEF s'emploiera à :

a) soutenir une réforme de l'éducation axée sur l'équité, la qualité et l'inclusion ;

b) définir des procédures d'accréditation, de certification et de validation des acquis d'apprentissage au regard des critères de référence des programmes nationaux ;

c) soutenir les pratiques d'enseignement et d'apprentissage compatibles avec l'apprentissage actif ;

d) promouvoir les pratiques qui renforcent l'éducation formelle et non formelle.

24. L'UNICEF aidera les autorités nationales à élaborer des cadres stratégiques et des procédures visant à intégrer les enfants non scolarisés et à renforcer les systèmes de gestion de l'information inclusifs.

#### **Protection contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes**

25. Cette composante contribue aux réalisations 1, 2 et 3 de l'objectif 1 du Plan-cadre de coopération. Elle appuiera également les efforts nationaux visant à développer un système plus solide de gouvernance des droits de l'enfant, en mobilisant les acteurs pour qu'ils s'engagent à lancer un appel à l'action en faveur des droits des enfants, et à renforcer et rendre plus inclusifs les systèmes de prévention et d'intervention face aux risques de violation, notamment dans les contextes humanitaires. L'UNICEF travaillera en collaboration avec les ministères concernés et le Parlement pour combler les lacunes du cadre juridique et stratégique, y compris les efforts visant à renforcer les systèmes de justice adaptée aux enfants et d'enregistrement des naissances au Liban. L'UNICEF apportera son appui aux activités de sensibilisation pour augmenter le financement national des services de protection de l'enfance.

26. L'UNICEF se concentrera sur les stratégies de prévention et d'intervention précoce, soutiendra les efforts visant à lutter contre le mariage d'enfants, la violence scolaire, le travail des enfants et les normes sociales néfastes liées au genre et au handicap, au moyen de la mobilisation communautaire et de mécanismes et services d'orientation intersectoriels, et déploiera des programmes de parentalité positive. Il aidera le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le Ministère des affaires sociales à mettre en œuvre la stratégie nationale de santé mentale et de soutien psychosocial pour les enfants au moyen de la fourniture de services intersectoriels. L'UNICEF veillera également au bien-être des femmes, des enfants à risque et des victimes de violence, y compris des

enfants touchés par des conflits armés, par la mise en place de mécanismes communautaires, et s'assurera qu'ils aient accès à des services spécialisés. Cette composante renforcera le personnel des services sociaux, y compris en vue du soutien au signalement des violations graves commises sur la personne d'enfants dans le cadre du système intégré de gestion des cas et des informations.

### **Eau, assainissement et hygiène (WASH), climat et environnement**

27. Cette composante contribuera à la réalisation 2 de l'objectif 1 et à la réalisation 1 et de l'objectif 4 du Plan-cadre de coopération car elle vise à fournir un soutien au plan national de relèvement du secteur de l'eau et lutter contre la détérioration des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. L'UNICEF apportera son soutien à l'exploitation et à la maintenance des installations de gestion de l'eau et de traitement des eaux usées afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau et de réduire le rejet d'eaux usées dans l'environnement. L'UNICEF soutiendra l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau, au moyen de la construction de captages de sources et de réservoirs pour les systèmes d'écoulement par gravité et la conversion des stations de pompage aux énergies renouvelables. Il encouragera la mise en place de points d'eau publics assurant un approvisionnement réglementé. L'UNICEF améliorera le rapport coût-efficacité de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les établissements informels, tout en protégeant l'environnement et en veillant à ce que les populations vulnérables continuent d'avoir un accès complet aux services.

28. L'UNICEF mettra davantage l'accent sur la participation de la communauté et la mobilisation des parties prenantes en vue de la gestion, au niveau local, des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ce qui permettra d'augmenter la responsabilité et de réduire les risques de conflit. Les changements sociaux et comportementaux et la mobilisation de la population renforceront la capacité des communautés marginalisées à accéder et à réclamer des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). Les modèles de gestion novateurs renforçant le rôle des municipalités seront généralisés. Un appui sera fourni aux femmes, aux filles et aux jeunes pour leur permettre de jouer un rôle plus important dans la gestion des services, notamment aux initiatives visant à lutter contre la pénurie d'eau et les changements climatiques.

29. L'UNICEF travaillera en collaboration avec des partenaires gouvernementaux tels que le Ministère de l'énergie et de l'eau et le Ministère de l'environnement en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau du pays, notamment en réduisant les volumes d'eau non génératrice de revenus (qui ne produit pas de revenus en raison de fuites ou de raccordements illégaux) et les rejets d'eaux usées. En outre, l'UNICEF renforcera la capacité du Ministère de l'environnement à mener des évaluations de l'impact sur l'environnement et à surveiller les rejets des stations d'épuration.

### **Adolescents et jeunes**

30. Cette composante vise à aider les jeunes en leur offrant une éducation de la deuxième chance, en les aidant à acquérir des compétences transformatrices du point de vue du genre, et en leur offrant davantage de possibilités décentes d'activités génératrices de revenus et de participation citoyenne pour leur garantir un passage réussi de l'apprentissage à l'emploi tout en améliorant leur bien-être.

31. L'UNICEF travaillera en collaboration avec les institutions nationales et les organismes des Nations Unies en vue de soutenir la mise en œuvre du plan d'action relatif à la politique nationale de la jeunesse 2022-2024 et du cadre stratégique national relatif à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels. Le

plan d'action et le cadre stratégique visent tous deux à encourager les politiques de soutien à l'éducation, à l'autonomisation économique et sociale et à la participation significative des adolescents et des jeunes âgés de 15 à 24 ans, en particulier les plus vulnérables.

32. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF améliorera l'accès des jeunes à des compétences fondamentales, inclusives, transférables et du XXI<sup>e</sup> siècle, et leur permettra d'accéder à des emplois verts et à l'apprentissage sur le lieu de travail ainsi qu'aux possibilités de création d'entreprise :

- a) en mobilisant le secteur privé ;
- b) en faisant progresser l'emploi chez les jeunes femmes ;
- c) en intégrant les compétences de la vie courante, la santé mentale et la promotion de la participation dans les écoles et les centres communautaires et sur les lieux de travail.

En outre, l'UNICEF renforcera la participation des jeunes aux activités d'intervention d'urgence, de réduction des risques de catastrophe, de communication sur les risques et de mobilisation communautaire.

33. Cette composante donnera aux enfants, aux adolescents et aux jeunes vulnérables âgés de 10 à 24 ans les moyens de participer de manière significative, sur le plan social et civique, aux questions qui touchent à leur bien-être. L'accent sera mis sur les interventions visant à promouvoir des changements sociaux et comportementaux, ainsi que sur les actions de sensibilisation visant à soutenir les priorités des jeunes, telles que la participation citoyenne, la santé mentale et les changements climatiques.

### **Politique sociale et protection sociale inclusives**

34. L'objectif de cette composante est d'appuyer les efforts nationaux visant à faire face à l'augmentation de la pauvreté multidimensionnelle et de la vulnérabilité des enfants et des jeunes au moyen de l'élaboration de politiques plus progressives, tenant compte des questions de genre et assurant l'inclusion du handicap, soutenues par l'amélioration des budgets et des dépenses du secteur social, le renforcement du principe de responsabilité et la fourniture d'une protection sociale solide aux groupes vulnérables. Cette composante contribue à la réalisation 1 de l'objectif 1 du Plan-cadre de coopération.

35. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires en vue d'analyser les politiques et les budgets et plaidera en faveur de politiques et de ressources à forte valeur ajoutée, axées sur les enfants et utiles en cas de crise, notamment en matière de protection sociale, de fiscalité, de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, de climat, de nutrition, de protection de l'enfance et de gouvernance locale. Il favorisera la transparence en ce qui concerne les ressources et la protection des droits à l'échelle nationale, afin de renforcer l'inclusion et la responsabilité des services de base.

36. L'UNICEF touchera un large public au moyen de canaux multiples, produira des analyses, mènera des activités de plaidoyer et lancera un dialogue national sur la pauvreté des enfants et les répercussions des crises. Dans ce cadre, l'UNICEF mettra en place un plan national de sensibilisation à la pauvreté infantile à travers le prisme du genre et du handicap.

37. En collaboration avec l'OIT, le programme aidera le Ministère des affaires sociales et d'autres organismes à renforcer la protection sociale – notamment par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de protection sociale – et soutiendra le développement des composantes du système, notamment les systèmes de données,

les mécanismes d'orientation et les liens avec les services sociaux. L'UNICEF encouragera l'adoption de mesures solides de protection sociale qui soient adaptées aux obstacles liés au genre, en mobilisant des ressources auprès des partenaires tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. En s'appuyant sur les mécanismes existants d'allocation d'urgence destinée aux enfants, l'UNICEF soutiendra la création de subventions sociales nationales et d'une allocation nationale d'invalidité.

### Efficacité du programme

38. Cette composante permettra d'apporter un soutien transversal à l'ensemble des programmes et de s'assurer que la planification, le suivi, l'évaluation, le financement et la gestion du programme de pays respectent les normes de qualité en vigueur. Il s'agira également d'assurer la coordination générale des travaux de l'UNICEF en matière de communication destinée à promouvoir les changements sociaux et comportementaux afin de veiller à ce que les communautés connaissent les droits de l'enfant, adoptent des comportements positifs et réclament des services essentiels. Cette composante portera également sur la communication externe, les activités de plaidoyer et les partenariats visant à soutenir l'UNICEF. Elle visera à assurer la coordination de la participation de l'UNICEF aux questions intersectorielles clés, telles que les changements climatiques, le développement du jeune enfant, le handicap, le genre, la violence fondée sur le genre et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

39. Enfin, cette composante renforcera la capacité des acteurs locaux à repérer les enfants et les communautés vulnérables, à participer à la réduction des risques de catastrophe, à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence, et à exiger un accès équitable aux services.

### Tableau récapitulatif du budget<sup>a</sup>

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Survie et épanouissement	–	49 419	49 419
Apprentissage et compétences	150	403 155	403 305
Protection contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes	255	40 003	40 258
Eau, assainissement et hygiène, climat et environnement	–	130 050	130 050
Adolescents et jeunes	450	64 591	65 041
Politique sociale et protection sociale inclusives	180	22 485	22 665
Efficacité du programme	1 551	56 776	58 327
<b>Total</b>	<b>2 586</b>	<b>766 479</b>	<b>769 065</b>

<sup>a</sup> Les ressources demandées au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence sont estimées à 636 millions de dollars.

### Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil ou support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des

dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

41. Le Bureau du Premier Ministre coordonne la mise en œuvre globale du programme de pays. Un comité de pilotage, comprenant des représentants du Gouvernement et des Nations Unies et d'autres partenaires, assure la supervision du Plan-cadre de coopération. L'équipe de pays des Nations Unies est le principal mécanisme de coordination interorganisations, et le Plan de gestion de la crise au Liban, dirigé par le Gouvernement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, supervise l'action humanitaire.

42. Les mesures de gestion et d'atténuation des risques seront fondées sur des analyses des risques et des vulnérabilités. L'UNICEF a pris des mesures pour atténuer les risques liés à la fragilité économique du pays et à la dévaluation de sa monnaie, telles que le recours au paiement direct en espèces des bénéficiaires et des fonctionnaires. L'UNICEF évaluera les possibilités et les risques liés à l'extension de ce programme. L'UNICEF cherchera à atténuer les risques liés au caractère national du programme en créant un groupe de coordination interne chargé d'appuyer la mise en place du grand nombre de paiements directs de services. Cela permettra d'améliorer le rapport coût-avantage grâce à la mise en place de mécanismes de contrôle, de réclamation et de recours par des tiers, de vérifications ponctuelles et d'une structure robuste de suivi et de présentation de rapports, y compris en vue du renforcement de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des activités de lutte contre la fraude.

43. Des ressources financières et non financières seront mobilisées pour atténuer les risques de financement insuffisant. Il s'agira notamment d'élargir l'éventail des donateurs existants et de collaborer davantage avec le secteur privé.

44. L'UNICEF a amélioré sa capacité à recueillir des avis dans le cadre de la stratégie globale visant à garantir la responsabilité à l'égard des populations touchées. Un service téléphonique sera également mis en place pour traiter les demandes d'information et partager des informations sur les programmes de l'UNICEF avec les populations concernées.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

45. En collaboration avec d'autres organismes, l'UNICEF aidera le Gouvernement libanais à produire des données et des éléments de preuve en vue d'éclairer l'élaboration des programmes, des activités de plaidoyer, des politiques et du budget consacrés aux enfants. Il renforcera également la capacité du Gouvernement à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en l'aidant à mener des enquêtes sur les ménages, telles que des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, et en fournissant des données ventilées par sexe, âge, lieu, statut migratoire et handicap.

46. Les indicateurs de résultats seront davantage ventilés par sexe, âge, handicap, nationalité, géographie, etc. dans les plans de travail de l'UNICEF. Les résultats du programme feront l'objet d'un examen annuel qui permettra d'évaluer les progrès accomplis, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires, ce qui contribuera aux activités d'examen du Plan-cadre de coopération. La mise en œuvre du programme sera contrôlée au moyen de visites régulières sur le terrain menées conjointement avec les partenaires et d'un suivi systématique réalisé par des tiers. Un suivi de la performance humanitaire sera mis en place pour garantir la conformité des

résultats avec les Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire. L'UNICEF mènera des évaluations pour apprendre et adapter les programmes et garantir le respect du principe de responsabilité à l'égard des parties prenantes, tout en renforçant les systèmes d'évaluation nationaux.

47. Tout au long de la période de mise en œuvre du programme, l'UNICEF accompagnera le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux dans la préparation du rapport destiné au Comité des droits de l'enfant et à d'autres organismes de défense des droits de l'homme, sur la base du calendrier de présentation des rapports.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre le Liban et l'UNICEF, mars 2023-décembre 2025

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 1 à 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 15, 17 à 19, 20, 23, 24, 26 à 29, 31, 34, 36, 37, 39 et 40  
**Priorités nationales** : objectifs de développement durable 1 à 6, 8, 10, 13 et 16

**Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :**

- Objectif 1 : Amélioration des conditions de vie et du bien-être de tous au Liban  
 Réalisation 1 : Renforcement des systèmes et programmes de protection sociale inclusifs, équitables, complets et durables  
 Réalisation 2 : Renforcement de la fourniture de services de qualité, y compris des services de base, et de l'accès équitable à ces services  
 Réalisation 3 : Renforcement de la protection des personnes les plus vulnérables
- Objectif 2 : Amélioration de la résilience et de la compétitivité des secteurs productifs en vue de l'amélioration des moyens de subsistance inclusifs générateurs de revenus  
 Réalisation 2 : Renforcement des possibilités de revenus diversifiés pour promouvoir l'inclusion sociale et économique
- Objectif 4 : Restauration de la richesse de la nature et de l'écosystème du Liban pour une relance verte inclusive  
 Réalisation 1 : Renforcement de la stabilité et de la relance verte pour réduire les facteurs de vulnérabilité et les risques environnementaux

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5**

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Objectif 1, réalisations 1 et 2 ; objectif 4, réalisation 1	1. Les nouveaux-nés, les enfants et les adolescents libanais les plus vulnérables, en particulier les filles, peuvent accéder de manière équitable et avoir recours à des services de santé et de	Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois qui bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable NR : 6 % (2021) NC : 15 %	Enquêtes nationales	Les parents et les communautés sont encouragés à adopter des comportements de recours aux soins et à exiger des services de santé de qualité.	Ministère de la santé publique Ministère des affaires sociales, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Ministère de l'énergie et des ressources en eau, OMS, Haut-Commissaire des		49 419	49 419
		Pourcentage de nourrissons ayant survécu qui ont reçu la première dose du vaccin contre la diphtérie, le	Enquêtes nationales  Couverture vaccinale nationale	Renforcement de la capacité opérationnelle des centres de soins de santé primaires et des autres systèmes de prestation de services afin				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	nutrition de qualité	tétanos et la coqueluche (DTC) NR : 67 % (2021) NC : 80 %	Estimations de l'OMS/UNICEF	de fournir des services de santé et de nutrition équitables et de qualité  Le système de santé national a renforcé sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes aux fins de la réalisation des droits de l'enfant.  Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes concernées à promouvoir une alimentation adéquate, des pratiques de soins attentionnés et des services de nutrition et de soins essentiels pour que les enfants puissent grandir et réaliser leur plein potentiel	Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme alimentaire mondial, organisations non gouvernementales (ONG), milieu universitaire			
		Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins attentifs de la part de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent  NR : garçons/filles (non disponible) NC : garçons/filles (non disponible)	Enquête en grappes à indicateurs multiples/autres enquêtes					
		Pourcentage de femmes enceintes se rendant à au moins quatre consultations dans des centres de soins de santé primaires (SSP) NR : 32,6 % NC : 50 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples					
		Pourcentage de mères recevant des soins postnatals dans des centres de SSP NR : 18 % NC : 50 %						
Objectif 1, réalisation 2 Objectif 4, réalisation 1	Les garçons et les filles les plus marginalisés âgés de 3 à 18 ans ont accès à un enseignement inclusif de qualité,	Nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui suivent un enseignement préprimaire NR : non disponible <sup>a</sup> NC : non disponible	Enquête en grappes à indicateurs multiples, évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban	Augmentation de la demande d'éducation formelle et non formelle et des possibilités de développement du jeune enfant pour les enfants les plus marginalisés	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ONG, organismes des Nations Unies, médias	150	403 155	403 305

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	comprenant des compétences fondamentales en matière de lecture, d'écriture et de calcul et des compétences transférables afin de les préparer au travail et à la vie.	<p>Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire NR : 12 % NC : 5 %</p> <p>Taux d'achèvement de l'enseignement primaire NR : 90 % NC : 92 % (garçons et filles)</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples et système de gestion de l'information</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples, données administratives</p>	<p>Les capacités nationales sont renforcées, ce qui permet aux filles, aux garçons et aux adolescents marginalisés, scolarisés ou non, d'avoir un meilleur accès à une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage inclusif et tenant compte des questions de genre.</p> <p>Le système éducatif est renforcé grâce à la planification, l'élaboration des politiques, la gestion des données et le suivi fondés sur des données probantes.</p>				
Objectif 1, réalisations 1, 2 et 3	Les enfants, les adolescents et les femmes à risque sont autonomisés et protégés contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre, l'exploitation et	Le système de gouvernance des droits de l'enfant a renforcé sa capacité à mettre en œuvre des politiques et des procédures adaptées aux enfants, conformément aux normes internationales. NR : Non NC : Oui	Évaluation qualitative du système de gouvernance	<p>Renforcement du système de gouvernance des droits de l'enfant à tous les niveaux et approbation du nouveau plan d'action national pour les enfants</p> <p>Les enfants et les femmes ont une meilleure résilience et les personnes ayant la charge</p>	Bureau du Premier Ministre, Parlement, corps diplomatique, municipalités, ONG, Haut Conseil pour la protection de l'enfance, Ministère de la justice,	255	40 003	40 258

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
les atteintes sexuelles et la négligence.		Pourcentage d'enfants victimes de violence bénéficiant du soutien de l'UNICEF pour accéder à la justice et à des réparations NR : 80 % (2 300) NC : 90 %	Rapports de partenaires, base de données du Ministère de la justice	d'enfants et les communautés ont les moyens de prévenir les pratiques néfastes et de créer un environnement de soins plus sûr et plus attentionné.  Amélioration de l'équité d'accès à des services d'intervention complets pour les enfants, les femmes et les personnes ayant la charge d'enfants, ainsi que de la qualité de ces services	Ministère des affaires sociales, Ministère de l'intérieur et des municipalités, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Ministère de la santé publique, Ministère de la jeunesse et des sports, secteur privé, organismes des Nations Unies			
		Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans victimes de pratiques disciplinaires violentes de la part d'un adulte membre de leur ménage NR : 60 % NC : 40 % Enfants en situation de handicap : 3 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples, évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban					
		Pourcentage de femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans NR : 4 % ; femmes syriennes : 22 %  NC : 3,8 % ; femmes syriennes : 15 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples, évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban					
		Pourcentage d'enfants (de 5 à 17 ans) qui travaillent NR : 4,6 % ; enfants syriens : 20 %  NC : 3,6 % enfants syriens : 15 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples, évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Objectif 1, réalisation 2 Objectif 4, réalisations 1 et 2	Les filles, les garçons et les familles, en particulier les plus vulnérables, ont davantage recours à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et à des pratiques d'hygiène et des comportements appropriés.	Pourcentage de ménages utilisant une eau potable gérée de façon sûre NR : 47,6 % NC : 50 %	Programme conjoint de surveillance	<p>Les établissements de distribution d'eau ont récupéré et renforcé leur capacité à fournir des services de qualité et résilients face au climat d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées.</p> <p>Les communautés pauvres et marginalisées sont plus à même d'accéder à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) d'un bon rapport coût-efficacité et tenant compte des questions de genre et du handicap, et d'adopter des comportements appropriés.</p> <p>Le Gouvernement a renforcé sa capacité à élaborer des politiques, des réglementations et des mécanismes pertinents pour soutenir le relèvement du secteur de l'eau d'une manière résiliente au climat, financièrement viable et centrée sur l'être humain.</p>	Établissements de distribution de l'eau, Ministère de l'énergie et des ressources en eau, municipalités, ONG		130 050	130 050
		Pourcentage de ménages ayant recours à des services d'assainissement gérés en toute sécurité NR : 16,3 % NC : 20 %	Programme conjoint de surveillance					
		Nombre de politiques et de programmes climatiques nouveaux ou actualisés et adaptés aux enfants élaborés, financés et mis en œuvre NR : 0 NC : 5						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Objectif 1, réalisation 1 Objectif 4, réalisation 1	L'augmentation de la pauvreté multi-dimensionnelle et de la vulnérabilité des filles, des garçons et des jeunes est endiguée par des politiques plus progressistes, étayées par une amélioration de l'allocation des ressources, de la gouvernance et de la couverture de la protection sociale.	Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle NR : non disponible NC : non disponible	Groupe d'évaluation de la vulnérabilité du Liban <sup>b</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples	Mise en place d'un dialogue, de politiques, de plans, de budgets, d'une gouvernance et d'une responsabilité aux niveaux national et infranational pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des enfants et des jeunes  Le système national de protection sociale libanais est renforcé pour faciliter l'accès et le recours à des services adaptés aux besoins des femmes et des personnes handicapées.	Partenariats nationaux, organisations de la société civile, groupes de réflexion, milieu universitaire, Gouvernement du Liban, Organisation internationale du Travail (OIT), Ministère des affaires sociales	180	22 485	22 665
		Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de programmes nationaux de subventions sociales NR : 0 NC : 170 000	Rapports des structures de coordination nationales					
Objectif 1, réalisations 1 et 2 ; Objectif 2, réalisation 2 ; Objectif 4, réalisation 1	Un plus grand nombre d'adolescents, de jeunes femmes et de jeunes hommes vulnérables ont les moyens d'optimiser leur bien-être, de devenir des agents du changement, d'acquérir des compétences et de disposer de possibilités d'apprentissage, de formation de	Nombre de politiques d'inclusion des adolescents et des jeunes et de prise en compte du genre (réformes de la législation, systèmes, mécanismes) mises en œuvre par le Gouvernement. NR : 4 NC : 7	Évaluation de documents d'orientation	Renforcement de la capacité du système national à concevoir et mettre en œuvre des politiques inclusives et tenant compte des questions de genre facilitant la création d'un environnement favorable à l'autonomisation économique et sociale et à la participation significative des adolescents et des jeunes vulnérables pour améliorer leur bien-être  Les adolescents et les jeunes femmes et	Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Ministère de l'agriculture, Ministère des affaires sociales, Ministère du travail, Ministère de la santé publique, Ministère de l'intérieur et des municipalités, municipalités,	450	64 591	65 041
		Pourcentage d'adolescents et jeunes filles et garçons (de 15 à 24 ans) n'étant ni scolarisés, ni employés, ni en formation NR : 29,1 % NC : 26,1 % (filles et garçons)	Enquête sur la main d'œuvre de l'OIT, enquête en grappes à indicateurs multiples					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	base, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle afin de garantir leur progrès social et économique.	Pourcentage d'adolescents et de jeunes filles et garçons (âgés de 15 à 24 ans) ayant accès à des programmes d'amélioration de leur santé mentale (SSP, écoles et plateformes numériques) NR : non disponible NC : non disponible	Enquête nationale auprès des ménages	hommes vulnérables ont accès à un apprentissage de qualité, inclusif et tenant compte des questions de genre, ainsi qu'à des débouchés professionnels.  Les adolescents et les jeunes vulnérables ont les moyens de participer à la vie citoyenne – à la maison, dans les écoles et les communautés et au niveau national – sur les questions qui touchent à leur bien-être.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), universités et syndicats, Parlement, secteur privé, jeunesse			
	Le programme de pays sera conçu, coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Les feuilles de résultats répondent aux critères de l'organisation, y compris pour ce qui est des questions transversales (handicap, genre, responsabilité à l'égard des populations touchées).  Enquête en grappes à indicateurs multiples achevée	Rapports annuels du Système de gestion des performances de l'UNICEF (InSight)  Rapport sur l'enquête en grappes à indicateurs multiples	Coordination du programme, suivi et évaluation, production de données, communication, sensibilisation, partenariats et soutien aux activités.		1 551	56 776	58 327
<b>Total des ressources</b>						<b>2 586</b>	<b>766 479</b>	<b>769 065</b>

<sup>a</sup> Les données qui ne sont actuellement pas disponibles seront collectées dans le cadre de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2023.

<sup>b</sup> Groupe d'évaluation de la vulnérabilité du Liban – enquête de suivi fréquent.